

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Juillet 2014

Date de convocation du conseil : 22 Juillet 2014

MEMBRES PRÉSENTS : Mmes et Mrs PEDENON Serge, LATOUR Aimé, GIRARD Valérie, GAVA Gino, ROMAIN Michel, MANIERE Nathalie, LAGRENAUDIE Clément, VERT Fabrice, DURAND Alain, MANCINI Nicole, LAJANTHE Colette, ROULAND Arlette.

ABSENT EXCUSÉS : COLLAS Philippe, SPINDLER Christine, DOMEJEAN Laurent.

Secrétaire de séance : Mme GIRARD Valérie

Ordre du jour : ° enfouissement des réseaux lotissement de la Chapoulie
° Avenants au marché de la grande rue
° Distribution des documents municipaux : répartition entre les conseillers
° Réunions de quartiers
° Questions diverses

* * *

I) Enfouissement des réseaux - lotissement de la Chapoulie

Suite à une demande faite à l'occasion d'une visite des représentants du SDE, il est envisagé de poursuivre les opérations d'enfouissement des réseaux (électriques, téléphoniques et d'éclairage public) à l'intérieur du lotissement de « la chapoulie » qui sont particulièrement denses et disgracieux.

Pour que le souhait de la commune soit pris en compte, le conseil doit donner un accord de principe afin qu'il soit procédé à l'étude de coût .. ce qui est fait à l'unanimité.
Cette opération pourrait être programmée en 2015.

II) Avenants au marché de la grande rue

A) Le plan d'aménagement établi par le cabinet DEJANTHE a prévu un mur en pierre pour délimiter la rue et les talus sauf avant l'arrivée à la boulangerie sur 20 mètres de longueur de talus. Il s'agit d'un oubli qui n'a pas été remarqué en phase d'appel d'offres et qu'il convient de réparer afin :

- qu'il y ait une uniformité d'aspect sur toute la longueur du chantier ;
- Que le maintien du talus soit assuré dans ce secteur et ne s'éboule pas après avoir été « déchaussé » par les engins ;
- Que l'aspect esthétique de l'ensemble soit uniformisé.

Pour ces motifs, il a été demandé au bureau d'études de chiffrer le coût de réalisation de ce mur sur les bases de l'appel d'offres, à savoir 475 € le mètre linéaire soit sur 20 mètres 9 500 € HT.

La proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ.

B) Le lot « espaces verts » n'intègre pas deux talus qui se révéleront disgracieux et qui malgré leur manque de terres pour maintenir les plantes pourraient malgré tout être aménagés avec des plants adaptés de façon à éviter le glissement de ces talus.

Pour ce faire, le devis demandé à l'entreprise SEVE intègre une toile tissée sur toute la surface et 92 plantes adaptées au terrain pour un prix raisonnable de 2 015 € HT que le maire

suggère d'adopter pour un meilleur aspect esthétique de l'ensemble plutôt que d'avoir des herbes éparées sur ces talus.

La proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ.

III) Distribution des documents émanant de la mairie dans les boîtes à lettres.

Suite aux élections municipales, un nouveau partage des tâches est organisé entre les élus.

IV) Réunions de quartiers

Ainsi qu'il avait été prévu au moment des élections municipales, des réunions de quartiers sont prévues courant Août suivant un calendrier communiqué à la population, en vue d'interroger les habitants sur les perspectives d'amélioration de leur cadre de vie : espaces verts et publics, qualité de vie, circulation, énergies, sentiers de randonnées ou / et d'interprétation, vie de quartier etc...

Ces réunions seront animées par Christine SPINDLER et les conseillers sont invités à participer à la réunion de leur quartier ; le maire assistant à celle programmée rue de CHATRES et dans le bourg.

V) Questions diverses

A) Organisation du « Mai » du conseil municipal.

La répartition des tâches est opérée en deux équipes : une chargée de la plantation de l'arbre et l'autre de la partie restauration.

B) Installation des panneaux de rue et des numéros.

Au terme de la phase de préparation, les panneaux de rue vont être installés en Août et Septembre compte tenu des congés et une information a été donnée aux habitants pour ce qui est de la pose des numéros. Le choix leur est laissé de poser les numéros eux-mêmes ou de les faire poser par l'employé communal en complétant un coupon réponse.

C) Révision loyer Epicerie Peyrignacoise

Le maire rappelle au conseil municipal que dans la location mensuelle de l'Epicerie Peyrignacoise à la commune, il y est inclus la somme de 20 € HT pour la location de la cave de la maison GAY en centre bourg, afin de prévoir une unité de stockage pour les boissons du commerce.

Le bâtiment où se trouve la cave ayant été vendu aux conjoints Ranoux, il n'y a donc plus lieu de procéder à cette location. Par conséquent, le maire demande au conseil municipal de bien vouloir valider l'annulation de cette somme de 20 € HT sur la location par la commune à l'Epicerie Peyrignac et ce, dès le 1^{er} août 2014.

La proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ.

La séance est levée à 19 h 45

Valerie GIRARD

S. PEDENON